

CINQUIEME
NUMERO DE LA
REVUE AFRICAINE
DES LETTRES, DES
SCIENCES



KURUKAN FUGA
VOL : 2-N°5 MARS
2023



KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 2-N°5 MARS 2023



Bamako, Mars 2023

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

Directeur de Publication

Prof.MINKAILOU Mohamed (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Rédacteur en Chef

COULIBALY Aboubacar Sidiki, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

Rédacteur en Chef Adjoint

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Comité de Rédaction et de Lecture

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- TOURE Boureima, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- CAMARA Ichaka, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- OUOLOGUEM Belco, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- MAIGA Abida Aboubacrine, **Maitre-Assistant** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- DIALLO Issa, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- *KONE André, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Ahmed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. FANE Siaka (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *KEITA Issa Makan, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *KODIO Aldiouma, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Dr SAMAKE Adama (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*
- *Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké*

- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

Comité Scientifique

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadi Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, *University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)*
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, *Methodist University College Ghana, Accra*
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, *University of Education, Winneba*
- Prof. MEITE Méké, *Université Félix Houphouët Boigny*
- Prof. KOLAWOLE Raheem, *University of Education, Winneba*
- Prof. KONE Issiaka, *Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa*
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, *Université de Lomé, Togo*
- Prof. OKRI Pascal Tossou, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- Prof. LEBDAI Benaouda, *Le Mans Université, France*
- Prof. Mahamadou SIDIBE, *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*
- Prof. KAMATE André Banhouman, *Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan*
- Prof. TRAORE Amadou, *Université de Segou-Mali*
- Prof. BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)

TABLE OF CONTENTS

Abdramane Soumaré, L'OPERATIONNALISATION DES NOUVELLES REGIONS : DEFIS, ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR UN VERITABLE MAILLAGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL pp. 01 – 11	
TOGNIA SABA Victor Aimé, APROXIMACIÓN AL CONECTOR CAUSAL <i>PUES EN NADIE TIENE BUENA FAMA EN ESTE PAÍS DE JUAN TOMÁS ÁVILA LAUREL</i>pp. 12– 24	
Gérard Kouakou Kouamé, <i>IN SPITE OF AND DESPITE: HOW TO TELL THEM APART FROM METAOPERATIONAL GRAMMAR PERSPECTIVE?</i>pp. 25 – 37	
MOHAMED ALI MOUSSA BAMBA, <i>SINCLAIR LEWIS'S BABBITT : A TOTAL SATIRE</i>pp. 38 – 53	
Maméry TRAORE, LA MIGRATION DES JEUNES SUBSAHARIENS VERS L'EUROPE : AVANTAGES ET INCONVENIENTpp. 54 – 68	
M'Baha Moussa SISSOKO, HISTOIRE COMBINEE DE CRISES POLITIQUES ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE DECENTRALISATION AU MALI : ENTRE ESSOUFFLEMENT ET RESURGENCE DE LA DECENTRALISATION DANS LE SILLAGE DES CRISES POLITIQUES..... 69 – 84	
Antoinette AKPLOGAN, Mariam COULIBALY, Fatoumata Traoré, MODES D'ACCES ET DE GESTION DES TERRES DES BAS-FONDS DE KAMBILA (KATI- MALI).....pp. 85 – 98	
Adama COULIBALY, Sory Ibrahima KEITA, EXPLORING SCIENCE TEACHING SUPERVISION IN THE MADRASAS OF RIVE DROITE SCHOOL DISTRICT OF BAMAKO pp. 99 – 108	
Loukou Bernard KOFFI, Kouakou YAO, Gnopoh Julien PREGNON, LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES, ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR HÉVÉICOLE EN CÔTE D'IVOIRE (1999-2012)..... pp. 109 – 120	
ANDE KOUAKOU ANTONY, THE SYMBOLISMS OF SONGS IN CHINUA ACHEBE'S <i>NO LONGER AT EASE</i> pp. 121 – 132	
Yogblo Armand GROGUHÉ, CONFLICTUALITÉ ENTRE COÉPOUSES ET SES EFFETS SUR LE VÉCU DE LA COÉPOUSE EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR EN CÔTE D'IVOIRE pp. 133 – 147	
Khardiata Ba, NEGOTIATING MOTHERHOOD AND PERSONAL ASPIRATIONS IN SINDIWE MAGONA'S <i>TO MY CHILDREN'S CHILDREN AND FORCED TO GROW</i> pp. 148 – 163	
Moulaye KONE, UNE ANALYSE PRAGMATIQUE DES ANTIPHRASES EN BAMANANKAN DANS LA COMMUNICATION DE LA POPULATION DE SIKASSO (MALI)..... pp. 164 – 176	

Alassane SIDIBE,
GENDER AND RELIGION IN MALIAN LITERATURE: A READING OF SEYDOU BADIAN'S
***SOUS L'ORAGE AND NOCES SACRÉES*..... pp. 177 – 189**

Sidi Mohamed Coulibaly, Mariame Sidibé, Sanibé Emmanuel Traoré
RESEAUX SOCIAUX ET VIE DE JEUNES COUPLES AU MALI : QUEL IMPACT ? SOCIAL
NETWORKS AND LIFE OF YOUNG COUPLES IN MALI: WHAT IMPACT? pp. 190 – 207

Youssef SACKO,
PRONUNCIATION DEVIATIONS IN THE SPEECH OF THE MALIAN ENGLISH DEPARTMENT
STUDENTS AT THE FACULTY OF THE SCIENCE OF LANGUAGES..... pp. 208 – 227

N'Bégué KONE,
CINQUANTE ANS DE PRATIQUE DU FRANÇAIS, CINQUANTE ANS DE FAUTES : UNE
ANALYSE DES FAUTES DES ELEVES DE L'ECOLE « MOLO » A, DU CSTP ET DEUG1 LETTRES
DE LA FLSL..... pp. 228 – 237

KOMA Karim,
LA SEMANTIQUE DE LA TRESSE TRADITIONNELLE EN MILIEU SONGHAY : EBAUCHE
D'UNE ETUDE SEMIOLOGIQUE DANS LA REGION DE GAO pp. 238– 253



Vol. 2, N°5, pp. 190 – 207, Mars 2023

Copy©right 2022

Author(s) retain the copyright of this article

ISSN : 1987-1465

Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com

Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales*
KURUKAN FUGA

RESEAUX SOCIAUX ET VIE DE JEUNES COUPLES AU MALI : QUEL IMPACT ?

Sidi Mohamed Coulibaly, Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences Administratives et Politiques de Bamako-E-mail : sidimohamedcoul@yahoo.com

Mariame Sidibé, Enseignant chercheur à la Faculté des Sciences Administratives et Politiques de Bamako

Sanibé Emmanuel Traoré, Ph-D en Relations Internationales

Résumé

Les réseaux sociaux font parties intégrantes de la vie en société. Ils constituent de vastes territoires qui permettent de faire des rencontres avec de nouvelles personnes ou reprendre contact avec d'anciennes connaissances. L'intrusion de ce phénomène dans les relations amoureuses a conduit à une transformation de la dynamique conjugale ancienne. A l'homogamie sociale se substitue progressivement une autre forme de conquête plus large à travers le numérique. En effet, l'introduction du phénomène dans les relations amoureuses se passe sous forme de fatalisme, d'obligation de faire avec, de s'y adapter (Tyal, 2018, p.4). Bien qu'ils constituent une vitrine de la vie réelle du couple, l'usage des réseaux sociaux peut être un danger pour celui-ci et finalement conduire à une certaine distanciation, voire une rupture conjugale. Cet article à travers une approche qualitative analyse l'intrusion de ce nouveau phénomène dans la vie des jeunes couples au Mali. A cette fin, nous avons réalisé des entretiens directs de janvier à février 2023 au niveau du tribunal de grande instance de la commune 3 du district de Bamako, et du centre d'état civil de la même commune. Ces entretiens ont concerné cinq magistrats, deux greffières, trois conseillers communaux et cinq autres personnes. En plus du plumitif du greffe et du registre d'état civil de la commune, nous avons également consulté les documents et sites internet. Il en découle que malgré les avantages informationnels et communicationnels, les réseaux sociaux présentent d'énormes inconvénients tels que la désinformation et l'acculturation qui conduisent à des conflits entre les couples.

Mots clés : *Conjugalité, Désunion, Numérique, Réseaux sociaux, Union.*

Abstract

Social networks are an integral part of life in society. They constitute vast territories that allow you to meet new people or reconnect with old acquaintances. The intrusion of this phenomenon in love relationships has led to a transformation of the old marital dynamics. Social homogamy is gradually being replaced by another form of broader conquest through digital technology. Indeed, the introduction of the phenomenon in love relationships happens in the form of fatalism, the obligation to deal with it, to adapt to it (Tyal, 2018). Although they are a showcase of the real life of the couple, the use of social networks can be a danger for them and ultimately lead to a certain distancing, or even a marital breakdown. This article through a qualitative approach analyzes the intrusion of this new

phenomenon in the lives of young couples in Mali. To this end, we carried out direct interviews from January to February 2023 at the level of the high court of commune 3 in the district of Bamako, and at the civil status center of the same commune. These interviews concerned five magistrates, two court clerks, three municipal councilors and five other people. In addition to the docket of the registry and the civil status register of the municipality, we also consulted the documents and websites. It follows that despite the informational and communicational advantages, social networks have enormous disadvantages such as misinformation and acculturation that lead to conflicts between couples.

Keywords: *Conjuality, Disunity, Digital, Social networks, Union.*

Cite This Article As: Coulibaly, S.M, Sidibé, M et Traoré S.E. (2023). « Réseaux sociaux et vie de jeunes couples au Mali : quel impact ? » 2(5) (<https://revue-kurukanfuga.net/> Réseaux sociaux et vie de jeunes couples au Mali : quel impact ?.pdf

Un réseau est un ensemble formé de lignes ou d'éléments qui communiquent ou s'entrecroisent : un réseau de tranchées (Larousse, 2018). Dans le domaine des sciences sociales, le réseau signifie une réorientation de l'analyse des rapports sociaux en termes de communication, d'échange, de flux, plutôt que de hiérarchie, d'autorité ou d'institution (Lellouche, 2012, p.2). En d'autres sens, un réseau social, est constitué d'un ensemble d'unités sociales et des relations que celles-ci entretiennent les unes avec les autres, directement, ou indirectement à travers des chaînes de longueurs variables (Merklé, 2011, p.4). Ces unités sociales peuvent être des individus, des groupes informels d'individus ou bien des organisations plus formelles, comme des associations, des entreprises, voire des pays (Merklé, 2011, p.3). Les relations entre les éléments désignent des formes d'interactions sociales qui peuvent être elles aussi de natures extrêmement diverses : il peut s'agir de transactions monétaires, de transferts de biens ou d'échanges de services, de transmissions d'informations, de perceptions ou d'évaluations inter individuelles, d'ordres, de contacts physiques et plus généralement de toutes sortes d'interactions verbales ou gestuelles, ou encore de la participation commune à un même événement, etc.

Dans le sens de notre réflexion, nous retenons de la notion de réseau ; comme des ensembles de relations entre personnes ou entre groupes sociaux¹. Cette notion s'est largement répandue à partir des années 2000 avec la création de Facebook par Mark Zuckerberg. Au-delà de Facebook, plusieurs plateformes permettent de nos jours, aux individus d'entretenir des relations entre eux. Ces relations peuvent déboucher dans certaines situations en relations amoureuses et les réseaux

¹ Mark Zuckerberg, informaticien américain, est connu pour avoir fondé le réseau social Facebook en 2004, avec ses camarades Eduardo Saverin, Dustin Moskovitz et Chris Hughes, alors qu'il était étudiant à Harvard. En 2014, sa fortune était estimée à 30 milliards de dollars.

utilisés sont entre autres exemples : Afro introduction, Amours bio, Badoo, eDarling, Freemeet, LinkedIn, Meetic, 123love, Tik Tok, Twitter, WeChat, etc.

C'est un phénomène qui marque une prise de place grandissante du numérique dans la formation, le fonctionnement et la dissolution de certains liens conjugaux. Une tendance qui contribue à exacerber les logiques sociales fondatrices de la conjugalité traditionnelle en mettant en mal le principe de durabilité du couple (Neyrand, 2017, p.112).

En effet, le téléphone portable est devenu un support majeur de cette conjugalité ; car permettant d'offrir un cadre d'échange entre les individus : avant et pendant la vie conjugale. C'est donc un facteur d'union lorsqu'il est utilisé raisonnablement. Le contraire, c'est-à-dire son utilisation abusive entraîne un certain bouleversement de la vie de couple. Au-delà des troubles conjugaux provoqués par l'usage des réseaux sociaux, nous assistons à la dévalorisation du concept de mariage, voire sa banalisation ; un jeu de duperie ou une simple mise en scène. C'est là que réside l'intérêt de cette étude car elle touche l'essence même de la vie du couple : la confiance. Elle est l'une des clés principales du couple qui assure sa pérennité.

Au regard de ce qui précède, il nous revient de poser la question de recherche suivante : quelles sont les conséquences des réseaux sociaux sur les relations de couple ?

Cette étude apporte les réponses à cette problématique principale à travers des entretiens réalisés en commune 3 du district de Bamako et la consultation d'ouvrages et d'articles.

Après une présentation de la méthodologie, l'étude expose les différents résultats recueillis puis aborde la discussion, en terminant par une conclusion.

1. Méthodologie

La recherche documentaire et les entretiens auprès du tribunal de Grande Instance et la Mairie de la commune 3 du district de Bamako ont été les étapes clés de cette réflexion en plus des échanges avec cinq couples divorcés. L'approche a consisté en une analyse qualitative qui a permis la collecte d'informations utiles à la vérification de nos hypothèses. Pour ce faire, des articles scientifiques et de presse en lien avec le sujet de recherche ont été consultés en ligne. Afin de mieux construire l'objet d'étude, le plunitif du greffe du tribunal de Grande Instance de la

commune 3 du district de Bamako a été consultés à titre illustratif pour analyser les causes de certains cas de divorce.

Nous retenons que du 01^{er} janvier au 31 décembre 2022, le tribunal de Grande instance de la commune 3 du district de Bamako a prononcé 193 divorces. Sur la même période, le centre principal d'état civil a enregistré au total 1.462 mariages dont 1.348 sous le régime de la polygamie et 114 pour la monogamie.

Le choix de la commune 3 résulte du fait qu'elle est l'une des communes les plus mouvementées du District de Bamako. En 2022, elle comptait 175.131 habitants soit 86.829 hommes et 88.302 femmes (RGPH, 2017-2020) pour 20 quartiers/villages. Le nombre de ménage faisait 27.552. Du fait de sa position centrale, elle concentre la grande partie des activités économiques et entraîne un afflux des populations des autres quartiers pendant le jour. Il s'agit donc d'une commune mouvementée qui connaît des points marchands tels que le grand marché de Bamako au centre commercial, le marché Dibida, des parcs de vente de véhicules d'occasion surtout aux quartiers Badialan, etc.

Les résultats suivants relèvent non seulement de la généralité, mais aussi du cas spécifique de la commune 3 du District de Bamako.

2. Résultats et discussions

Les données collectées à travers la revue bibliographique et les entretiens, ont été analysées, commentées et expliquées conformément aux thématiques abordées dans l'étude.

Dans la vie des couples, les réseaux sociaux jouent de nos jours une place remarquable. Qu'il s'agisse de la formation, du fonctionnement, de l'aliénation, voire de la dissolution ; ils sont quasiment présents.

2.1. La contribution des réseaux sociaux dans la formation de la conjugalité

La conjugalité dans le domaine du droit et de la sociologie désigne l'état de deux personnes qui sont unies par le lien du mariage. Dans le sens courant du terme l'on entend « état de conjoint ; vie conjugale ». Ainsi, les sciences sociales observent différentes phases d'évolution du couple : la lune de miel, la lutte pour le pouvoir, le partage du pouvoir, l'engagement et l'ouverture sur

autrui (**Dallaire, 2021**). Ces cinq phases se regroupent autour de deux essentiellement à savoir : la formation et le fonctionnement du couple. Dans chacune des deux phases, les réseaux sociaux jouent une influence majeure de nos jours.

En effet, en dehors du mariage endogamique dans certaines communautés maliennes², la formation du couple est précédée d'une période de conquête et de séduction. C'est aussi la période qui correspond à la « lune de miel » ; elle commence dans certains cas avant même la célébration du mariage devant les autorités compétentes. C'est une période d'incertitude pendant laquelle chacun se présente sous son beau jour.

Pendant cette étape l'utilisation des réseaux sociaux est courante entre les deux individus. Le temps de communication est énorme et le téléphone devient le moyen de contrôle de l'autre à travers les formules courantes « Tu es où ? » « Tu fais quoi ? » ; « Tu es avec qui ? » (Venet et Belgique, 2022). Pendant toute cette période la dépendance à Internet et au téléphone portable crée une sorte de réceptivité et d'attention de part et d'autre. Ces nouveaux outils de communication permettent à bien des couples jeunes de faire évoluer leur relation coquine aujourd'hui. A travers ces outils, les couples peuvent s'envoyer des vidéos et des photos coquines à longueur de journées. Ainsi les rencontres virtuelles au départ débouchent par la suite à l'union dans certains cas. En effet, que les partenaires se soient connus ou pas à travers les réseaux sociaux, ceux-ci marquent de nos jours le fonctionnement de la vie conjugale.

Dans un autre sens, nous dirons que les réseaux sociaux ont aussi un rôle très important dans la conquête de l'âme sœur. Si au paravent le mariage se faisait à travers les fiançailles et sous la plus haute diplomatie entre les deux familles. Ainsi le choix était fait par la famille depuis le bas âge. De façon plus claire au temps de nos ancêtres, les mariages n'étaient pas scellés sur un coup de tête. C'était plutôt bien réfléchi malgré qu'ils ne tombaient pas amoureux l'un de l'autre et ne se connaissaient même pas avant de sceller les liens qui les lient pour toujours. Bourdieu (1972, p.1107), expliquait que « le mariage était l'aboutissement de toute une stratégie qui mettait en

² Au Mali, certaines ethnies, comme : Peulhs, Soninkés, Songhaïs, Khassonkés, Tamasheq, Diawambés, etc pratiquent cette forme d'union. C'est un mariage par parenté qui n'est autre qu'une union à caractère ethnocentrique imposée de façon irrésistible par les parents à leurs enfants en âge de se marier.

œuvre les principes profondément intériorisés d'une tradition particulière ». Au contraire, c'était des mariages forcés comme nous avons l'habitude d'entendre de nos jours si jamais une union se scelle sans le consentement mutuel.

Mais ces mariages d'antan réussissaient et les conjoints étaient choisis en fonction de leur famille. Avant c'était aux parents de choisir un partenaire pour leur fille ou fils, sans tenir compte du statut social des uns et des autres. Le choix était fait en fonction de la réputation de la mère de la jeune fille et du père du garçon pour sceller l'union. Chaque enfant était vu comme le reflet de sa famille, et ces unions duraient l'éternité c'est-à-dire jusqu'à ce que la mort les sépare. De nos jours avec l'intrusion des réseaux sociaux les jeunes choisissent eux-mêmes leur futur conjoint et viennent le présenter à leurs parents pour le reste des formalités à accomplir. En parlant du mariage, un anthropologue écrit :

Le mariage est avant tout une alliance politique entre deux familles ou deux clans. Il est comme le socle pratiquement universel de la famille. Cette dernière, fondée sur l'union plus ou moins durable, mais socialement approuvée, de deux individus de sexes différents qui fondent un ménage, procréent et élèvent des enfants, apparaît comme un phénomène pratiquement universel, présent dans tous les types de société. (Strauss, 1948, p.114).

Autrement dit il s'agit d'un véritable raccourci dans la longue démarche de négociation avec la famille de la future épouse. Comme pour dire que les jeunes ont remplacé les longues démarches de mariage par Facebook whatsapp tweeter, viber....C'est en cela que les réseaux sociaux permettent de rencontrer l'âme frère ou sœur. Au-delà des papillons provoqués par les premiers contacts qui mènent à la lune de miel, les réseaux sociaux permettent aux amoureux d'être connectés en temps réel et d'échanger à tout moment, peu importe la distance qui les sépare. (Lasallé, 2011)

Au-delà de la conquête de l'âme frère ou sœur, les réseaux sociaux contribuent à échanger des mots d'affection, exprimer des émotions et s'apporter un soutien mutuel ; elles permettent aussi de partager avec ses amis des publications et des images relatives à son couple qui peuvent contribuer à cimenter la relation »

2.2. La contribution des réseaux sociaux au fonctionnement de la conjugalité

Au même moment où les réseaux sociaux sont incontournables dans la quête de l'âme sœur, ils ont aussi un apport inestimable dans le fonctionnement de la conjugalité car ils donnent une nouvelle dynamique aux relations amoureuses et à la vie des jeunes couples. En effet les réseaux sociaux influencent considérablement la manière de communiquer dans les relations amoureuses et aussi conjugales. Les échanges par texto ou par messagerie instantanée par exemple peuvent permettre d'éviter les escalades et de formuler des messages plus clairs quand on prend le temps de mieux organiser sa pensée au lieu d'agir sur le coup de l'émotion (Lasallé, 2022). Ils permettent aussi aux amants ou aux jeunes époux de garder une certaine proximité même lorsqu'ils sont éloignés l'un de l'autre. Cela constitue d'ailleurs l'un des effets les plus positifs des réseaux sociaux sur le mariage car les couples qui passent beaucoup de temps loin l'un de l'autre peuvent rester en contact et se sentir plus proches malgré la distance. Ils offrent la possibilité de discuter par vidéo et de partager des photos, etc., les familles qui vivent loin les unes des autres en réduisant, même si ce n'est que via le cyberspace³.

Dans un autre sens les réseaux permettent également de diminuer la timidité de part et d'autre en résolvant ou en facilitant certaines difficultés de communication car il est plus aisé de s'exprimer à travers un simple message ou émoticône. Certaines choses plus délicates peuvent être expliquées à son partenaire, via les réseaux sociaux avec un ton léger, plus audible ou un petit mot doux sans le déranger. Ils enrichissent donc les échanges au niveau du couple, en élargissant les thématiques d'échange, et en permettant de discuter de manière plus enrichissante pour l'un et pour l'autre. En effet la révolution numérique permet une révolution de l'écriture au même titre que l'imprimerie au XVe siècle. Ainsi pour Laurence Allard : «Le smartphone n'est pas seulement un écran, c'est aussi un stylo, une caméra (Jonniaux, 2020). Cependant, l'hyper connectivité est devenue de nos jours une sorte d'aliénation qui peut finir par désunir les couples.

³ Le terme cyberspace désigne, d'après le Petit Robert, un « Espace de communication créé par l'interconnexion mondiale des ordinateurs et par les données qui y sont traitées ; espace, milieu dans lequel naviguent les internautes.

2.3.L'aliénation des jeunes couples due aux réseaux sociaux

L'aliénation est avant un concept Marxiste qui signifie transformation de l'ouvrier dans la société capitaliste⁴ (Quétier, 2021, p.3). De cette même manière les réseaux sociaux sont devenus une sorte d'aliénation de nos jours, au point de distancier les couples. Chacun se concentre sur son écran, en communication permanente ou en discussion de groupe et ne partageant plus grande chose avec l'autre conjoint. Cette intrusion des réseaux sociaux dans la conjugalité est devenue une source de frustrations en mettant en péril la pérennité du couple à travers la forte attention que celui-ci lui accorde (Neyrand., 2017, p. 111).

Auparavant, les familles se liaient au cours de conversations en face à face qui auraient lieu les unes avec les autres lorsque tout le monde avait terminé sa journée de travail et était à la maison, en train de se détendre. De nos jours, les familles se saluent à peine et tout le monde est absorbé par ses propres articles d'actualité sur ses propres comptes de réseaux sociaux. Regarder des vidéos, réagir aux publications en ligne et répondre à des amis semble être devenu plus important que même se saluer. Cela entraîne sans doute l'effritement de la confiance entre les conjoints à partir du moment où chacun passe le maximum de son temps sur son téléphone plutôt que de se consacrer à l'autre. Le triste constat est que les réseaux sociaux ont la capacité de devenir très addictifs. La plupart des gens trouvent que c'est devenu une obligation pour eux de vérifier leur téléphone toutes les quelques minutes pour voir s'ils ont de nouvelles notifications. En fait, la dépendance est si réelle et si forte qu'il a été constaté que les gens ressentent le même type de symptômes de sevrage qu'un toxicomane s'ils ne peuvent pas consulter leurs réseaux sociaux.

Toutefois la vérification compulsive des médias sociaux a rendu la communication en face à face très difficile. Les époux peuvent communiquer entre eux en ligne ou sur les réseaux sociaux

⁴ Selon Karl Marx l'ouvrier est tellement exploité dans la société capitaliste à tel point qu'il devient étranger à son propre produit qu'il a fabriqué dans l'usine car une fois le produit l'ouvrier n'a plus le pouvoir d'achat pour l'acheter

plutôt que de se parler. Un mari et une femme peuvent passer du temps l'un à côté de l'autre, mais leurs esprits sont absorbés par leur propre divertissement social alors qu'ils font défiler leurs flux individuels (Venet et Belgique, 2022). C'est l'un des effets négatifs des médias sociaux sur le mariage à ses débuts.

Comme les gens ont tendance à ne publier que les meilleures parties de leur vie sur les réseaux sociaux, il peut être très facile d'imaginer que c'est toujours ainsi que leur vie ressemble. Cela peut parfois conduire à rendre les familles ou les couples très mécontents de leur vie et de leur situation. Alors que le mariage crée l'union et permet de rester en sécurité avec la personne qu'on aime il est plutôt devenu un facteur de division car certains conjoints trouvent aisé d'échanger à travers un simple écran dans la solitude.

Déjà depuis plusieurs années les réseaux sociaux ont piégé les couples avec une sorte de cyberdépendance car beaucoup de jeunes doivent leur divorce à ce phénomène. En effet au-delà des « j'aime » que l'on souhaite recevoir, il y a également le phénomène FOMO, c'est-à-dire la peur de manquer quelque chose⁵. Il devient impératif d'avoir toujours son téléphone sous la main afin de ne rien manquer de ce qui se passe sur les médias sociaux... mais pendant ce temps, on passe à côté de notre existence car on ignore la présence physique de son conjoint.

2.4.La survenance des troubles conjugaux

Les réseaux sociaux ont plusieurs conséquences sur la vie des jeunes couples, cela commence d'abord par une jalousie et l'espionnage du conjoint, conduisant chacun à espionner l'autre en fouillant son téléphone ou son compte réseaux sociaux à son insu. Les réseaux sociaux permettent ainsi à un conjoint jaloux ou suspicieux de rechercher facilement des informations sur les interactions de l'autre (Automne et Morin, 2021). Que les soupçons soient fondés ou non, le partenaire se sent souvent mal à l'aise dans sa relation après avoir découvert quelque chose sur le compte réseau social de l'autre⁶. Cela entraîne souvent ; une surveillance accrue, de la jalousie et des conflits dans une relation.

⁵ Fear of missing out est un phénomène social qui est étroitement lié à la numérisation de notre vie quotidienne. Il décrit l'angoisse éprouvée à l'idée de manquer quelque chose

⁶ Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, etc.

Cependant, bien que n'étant pas une cause légale de divorce au Mali, ils peuvent servir d'indices pour invoquer un manquement au devoir de fidélité ou même servir de preuve à l'adultère. Avec les outils de géolocalisation, l'espionnage est devenu facile pour situer son conjoint.

Selon les dispositions de l'article 316 al.2 du Code des Personnes et de la Famille du Mali ; les époux se doivent mutuellement fidélité, protection, secours et assistance. Ils s'obligent à la communauté de vie sur la base de l'affection et du respect. La greffière du Tribunal affirme que « de plus en plus dans les auditions des couples, le phénomène prend une certaine ampleur ». (Greffière, entretien en février 2023).

Les époux-ses se plaignent assez souvent du temps démesuré que l'autre passe au téléphone en communication confidentielle ou devant son écran. Souvent c'est l'un qui surprend l'autre ou qui retrouve dans son téléphone des images ou vidéos incongrues. Cette attitude constitue un manquement au devoir de fidélité du mariage qui est une faute conjugale. Dans ce cas, le divorce est prononcé aux torts exclusifs du conjoint ayant violé le devoir de fidélité.

Si la présence des réseaux sociaux a une influence sur la satisfaction, la communication et l'intimité dans les couples particulièrement chez les jeunes il faut reconnaître que leur utilisation suscite énormément de problèmes chez les amoureux et amoureuses : la jalousie et la surveillance électronique. De façon générale plus une personne utilise les réseaux sociaux, dont Facebook, plus elle s'expose à toutes sortes d'informations sur l'être aimé qui peuvent lui paraître ambiguës, comme percevoir un rival potentiel chez quelqu'un qui a aimé une de ses publications. La jalousie peut ultimement augmenter le risque de conflits importants et de violence psychologique ou physique (Automne et Morin, 2021).

Un autre aspect est que dans les relations de couple certains conjoints ont tendance à faire de la surveillance électronique en épiant tout ce que son partenaire publie sur ses comptes. Les activités de cette personne et les notifications de nouveaux amis peuvent ainsi devenir prétexte à de la surveillance, des conflits conjugaux et mêmes souvent avec l'installation des soupçons

Il y a aussi les petits conflits et les frustrations qui peuvent découler des troubles conjugaux. En effet l'hyper-connectivité aux réseaux sociaux est à l'origine de la négligence et de la séparation physique dans beaucoup de couples y compris les plus jeunes. Cela se passe inévitablement avec

l'addiction aux réseaux sociaux. Par exemple quand un conjoint passe beaucoup de temps sur son téléphone cellulaire pendant qu'il est avec son partenaire au salon ou même au lit ; cela crée un sentiment de frustration, de mépris, de haine dont les conséquences sont parfois violentes. Toutes fois, il faut noter que la jalousie va de pair avec l'espionnage car une fois que le doute s'installe entre les conjoints il devient difficile pour eux de s'accorder le moindre crédit. Toute chose qui les amène à fouiller dans les téléphones des uns et des autres. Certains le font à visage découvert d'autres préfèrent le faire en cachette, en général quand leur conjoint dort, quand il prend son bain ou tout simplement quand il n'est pas à côté de son téléphone. Cela amène beaucoup de personnes à coder leurs téléphones pour éviter l'accès aux différents comptes. Cependant dans la plupart des cas, la découverte d'un simple soupçon prend l'allure de la fin du monde car il devient un problème inconciliable entre les deux époux, qu'il soit fondé ou non (Lasallé, 2022).

L'une des réalités les plus tristes des réseaux sociaux est qu'ils offrent à ceux qui ont tendance à être infidèles une autre plate-forme pour mettre en pratique ce trait négatif. Ils peuvent entretenir d'autres relations du côté dont leur partenaire n'a peut-être aucune idée (Sanchez, 2021). En effet l'infidélité était perceptible chez le conjoint qui s'en adonne. Autrement dit auparavant, les changements de comportement pouvaient indiquer que quelque chose ne va pas chez votre conjoint, mais aujourd'hui cela n'a plus aucun sens dans la mesure où le comportement normal des gens de nos jours est de rester toujours assis tout le temps concentré sur leur téléphone.

3. Discussions

Les résultats de ce travail font une corrélation entre les données collectées sur le terrain, et la généralité relevant de la consultation des ouvrages et articles. Il ressort ainsi de ces analyses que les réseaux sociaux conduisent à une dévalorisation du mariage qu'il est nécessaire de reconsidérer.

3.1. La dévalorisation du concept de mariage chez les jeunes couples

Dans le contexte Malien nous convenons que le mariage est sacré. Cependant de nos jours, des jeunes badinent avec cette institution sociale, pire, c'est à peine s'il n'y a pas autant de divorce que de mariage (Kamissoko, 2020). Selon un conseiller communal chargé de l'état civil :

Tout ce que traverse notre société, est dû au fait que les mariages n'ont plus de fondement comme c'était le cas dans les sociétés traditionnelles. Le manque d'éducation des jeunes est la cause de la dévalorisation du mariage. Aujourd'hui les couples se forment sur la toile. Une simple dispute est postée sur les réseaux sociaux, autrement dit les problèmes conjugaux sont vite transportés sur les toits mondiaux. (Conseiller Communal, 2023).

Ce qui fait que les mariages sont devenus bonjour M. le maire, bonsoir M. le juge (Fofana, 2020). Dure réalité, car aujourd'hui rien n'est comme avant, nos cultures et traditions ont été abandonnées au profit de celle des réseaux sociaux. Les jeunes couples se font conseiller par des personnes célibataires⁷ sur les réseaux sociaux plutôt que d'utiliser le canal traditionnel qui leur offre un cadre de résolution efficace et discret de leurs problèmes. Les mariages de la nouvelle génération ne sont basés que sur la morale et les règles des réseaux sociaux, qui constituent aujourd'hui le seul repère de la nouvelle génération au profit des règles coutumières. Ce brusque changement s'explique quelque part, par la scolarisation des filles mais aussi au développement des moyens des technologies d'information de communication (Coen, 2011, p.70).

N'oublions pas aussi que les parents ont jetés l'éponge dans l'éducation de leurs progénitures. FT affirme dans ce sens que : « les parents d'aujourd'hui sont plus préoccupés par le quotidien que par l'éducation des enfants surtout les jeunes filles ». Fofana, estime que : « l'émancipation de la femme n'a fait qu'empirer la situation. Ils ont laissé les enfants dans les mains des réseaux sociaux ce qui est aussi à la base du manque d'éducation des enfants » (2020).

Le mariage d'amour appelé mariage des réseaux sociaux compte plus de divorces que ceux qui ont été forcés. Cela est une dure réalité mais le constat est là. Malgré que la jeune génération choisisse sa partenaire de vie, elle n'arrive pas à perdurer ce lien du mariage. En effet nous assistons à une véritable banalisation du concept de mariage car une relation entre copain et copine est différente du mariage.

Cependant le taux de divorce augmente d'année en année. En 2022, le tribunal de Grande instance de la commune 3 du District de Bamako a prononcé 193 divorces. En consultant le plumitif du greffe, un malin vivant en France reprochait à son épouse en ces termes : « elle utilise

⁷ Les célibataires dont il s'agit sont des coaches généralement expérimentés dans la sexualité auxquels les jeunes actuels se réfèrent de nos jours. Ils sont très actifs sur les réseaux sociaux et proposent leurs services à ceux qui en veulent. Ils sont encore appelés les conseillers conjugaux.

couramment le téléphone, je n'arrive jamais à joindre ma femme au moment opportun. Elle est infidèle et je demande purement et simplement le divorce ».

L'effet des réseaux sociaux amène de plus en plus les jeunes couples à la contemplation du beau et non à l'idéal du mariage en tant qu'un fait social comme le souligne l'éminent sociologue Emile Durkheim. Contrairement à l'essence du mariage, aujourd'hui, la femme est considérée comme un meuble de la maison car elle doit être une fierté pour sa descendance.

Un couple doit avoir une vision, mais la façon dont les couples se marient aujourd'hui à travers les réseaux sociaux reste à désirer. Par exemple en place et lieu des idéaux du mariage l'attention est plutôt basée sur comment nous allons vivre après le mariage ? dans quelle sorte d'appartement ? Dans quel quartier et comment nous allons faire avec nos femmes ? Est-ce que nous allons rester dans la famille élargie ou la famille nucléaire ?

Comme le dit le livre sous l'orage de Kouyaté « le mariage n'est pas une plaisanterie » (1957). Mais de nos jours il est plus qu'une plaisanterie. C'est un jeu de cache-cache où les partenaires se rencontrent facilement sur les réseaux sociaux sans prendre le temps de se connaître, ils se lancent dans le mariage un mois après le divorce s'en suit. Il faut comprendre tout d'abord qu'avant le mariage avait un sens et était bien réfléchi. C'était une question de famille, de clan et de groupe. Des personnes étaient désignées pour ne s'occuper que des questions de mariage entre les tribus aussi bien que les communautés. Et ces mêmes personnes s'occupaient de choisir un mari ou une épouse et aussi qui doit marier qui. Le mariage d'avant avait un sens objectif et ce n'était pas uniquement pour avoir une descendance, mais pour garder les valeurs sociétales réelles.

Les fondements du mariage d'hier étaient la famille, car c'est elle qui choisissait la fille pour leur garçon et cette dernière était choisie sur des bases de données. La première des choses c'est le comportement de sa maman qu'il regardait comme le dit l'adage "telle mère telle fille". La descendance de la famille, d'où elle vient ? Les personnes désignées pour recueillir les informations sur la future mariée, s'intéressaient beaucoup plus de la dignité de la famille aussi bien que les valeurs sociétales que cette famille renferme. Ces critères étaient très importants pour les anciens. Malheureusement aujourd'hui, nous sommes dans un mariage où même le processus

est souvent bâclé. D'où l'appellation entre guillemets le mariage de la génération "Fast Food"⁸. Il y a une très grande différence entre les deux mariages depuis la demande de la main de la jeune fille qui correspond à la première étape du mariage et aujourd'hui on se rencontre d'abord, on s'aime pour enfin aboutir au mariage. Ce qui n'était pas le cas hier, mais beaucoup pensaient que ces mariages étaient forcés, ils n'ont pas compris, dès que les deux familles veulent que X ou Y soit marié, elles créent toutes les conditions pour qu'ils se voient.

Le mariage d'aujourd'hui est presque devenu une mise en scène mettant en avant les conjoints, sous l'effet des projecteurs. Chose qui n'existait pas auparavant. Bref il faut admettre que l'institution du mariage connaît des mutations multiformes (Marcoux et Antoine, 2014).

Aussi, le mariage d'aujourd'hui consiste à en faire une sorte de mode au plaisir du grand public. Tout est publié sur les réseaux sociaux, dont (Facebook, Whatsapp, Snapchat, Instagram...) à travers des appareils photos. Ceci est devenu une sorte de rituel auquel tous se plient pour immortaliser ces moments en matière de mariage.

Autrefois, le mariage était considéré comme le début d'une nouvelle vie, de responsabilité car l'éducation traditionnelle se déploie dans les rites et traditions d'initiation qui jalonnent la vie des individus et marquent les grandes étapes du passage d'un statut à un autre (Mungala, 1982 ; Traoré et Fabre, 2014) mais la nouvelle génération des réseaux sociaux en a fait autre chose. C'est-à-dire un moment de dépenses exagérées, d'endettement, de fête, de gaspillage, de rivalité juste pour savoir qui aura le mariage du siècle ; qui est le plus beau ou la plus belle, qui portent un Bazin Getzner, un wax... des futilités en a plus finir. Parfois on a l'impression que le mariage est devenu une compétition plutôt pour étaler ses richesses qu'une nouvelle vie avec de nouvelles responsabilités, ce qui inclut maturité.

Ce phénomène sociétal, nous pousse à penser que les mariés adorent bien se montrer devant les projecteurs pour montrer au reste du monde entier qu'ils se sont mariés. Comme une façon de dire regardez ce nouveau couple magnifique, et heureux au bras de l'un et l'autre que nous sommes. Comme si se marier était plus important qu'être marié. Un mariage basé sur le m'as-tu vu ?

⁸ L'appellation de génération "Fast Food". Renvoie aux restaurants fast food. En effet la rapidité des mariages des réseaux est aussi à l'image de ces restaurants dans lesquels les repas sont vite faits et souvent consommés sans être cuits.

Aujourd'hui les couples sont amenés à réaliser un mariage grandiose national ou international⁹ souvent avec des slogans comme c'est ma "Sirani"¹⁰, (ma fille aînée) mon unique enfant comme si la vie ne tourne qu'autour de cet enfant. La plupart des mamans n'attendent plus que l'heure du départ ou quand la date a été fixée pour conseiller sa progéniture sur le mariage, les devoirs d'une épouse parfois même c'est à la fixation de la date que certaines filles apprennent à préparer en cuisine. Ainsi pour le mariage soit inédit les femmes préparent plus la cérémonie du mariage plutôt que le mariage même en question juste pour sauver leurs images sur les réseaux sociaux. Voilà pourquoi elles sont trop occupées à planifier le mariage en comptant le nombre d'habits qu'elles vont porter, les contributions qu'elles auront.

Le mariage d'aujourd'hui est donc purement et simplement du folklore. Les questions sociétales les comportements de la fille, de sa maman, tout cela joue beaucoup en réalité. Malencontreusement, la majorité n'accorde plus d'intérêt aux comportements de la maman encore moins de la jeune fille. Actuellement tout est basé sur la beauté numérique qui est souvent loin de la réalité, mais aussi et surtout l'amour éphémère qui est momentanée¹¹. L'une des raisons qui est à la base de la hausse du taux de divorce. Cet amour qu'on appelle l'amour éphémère passe mais parvient à t'embrasser durant un très long moment et finira par s'éteindre, et c'est sur cet amour que la plupart se base pour se marier ou sur des bases matérialistes ou des classifications sociétales. Selon un conseiller communal : « aujourd'hui, nous assistons à une européanisation de nos mariages. Les gens ont complètement perdu leurs valeurs religieuses jusqu'à ce qu'ils privilégient certaines pratiques par rapport à d'autres pour être sûrs de ce qu'ils sont en train de faire ». Cela ramène une reconsidération du mariage.

3.2. La nécessité d'une reconsidération des liens du mariage

Pour atténuer l'impact des réseaux sociaux sur la vie des jeunes couples il ne s'agit pas de les quitter ou de les ignorer, ce qui n'est même possible de nos jours car les réseaux sociaux font partie du phénomène de la mondialisation¹²(Ghorra-Gobin, 2021, p.56). Ignorer les réseaux sociaux c'est

⁹ Jargon populaire au Mali pour montrer le niveau élevé de l'évènement

¹⁰ Expression généralement utilisée pour montrer son affection envers sa fille aînée

¹¹ Il s'agit des relations amoureuses, spontanée des réseaux sociaux. En effet sur les réseaux sociaux une relation amoureuse peut naître à peine que les conjoints se soient connus

¹² Phénomène d'interconnexion globale à travers lequel le monde devient un village planétaire.

par exemple se révolter dans un train en marche. Ainsi au lieu de perdre son temps et son énergie, il faut plutôt se battre pour y avoir de la bonne place. Ainsi il faut donc savoir que ces réseaux sociaux font désormais partie de notre vie mais seulement il faut être stratégique. Dans ce sens le conseiller communal pense : « qu'il faut reconsidération du lien du mariage. L'implication des parents dans l'éducation des enfants est indispensable. Il faut une surveillance pour qu'ils ne tombent pas dans l'aliénation des réseaux sociaux. La responsabilité des parents est qu'ils achètent des téléphones Android pour les enfants ». C'est pourquoi certains n'hésitent pas à s'afficher comme preuve d'amour sur les réseaux sociaux (Kouachy, 2020). L'usage des réseaux sociaux a pratiquement redéfini les codes amoureux et conjugaux des jeunes. La fréquence de l'usage ne doit pas être la même selon qu'on est célibataire ou en couple. Comme conseils, un juge estime que :

« Lorsqu'on est en couple, la communication au sein du couple et sur les réseaux sociaux doit être harmonieuse et maîtrisée car elle peut être sujet de disputes et parfois mener à l'adultère. Cela implique de faire attention à ce qu'on dit aux autres, à ce qu'on publie sur soi-même et sur le couple, afin de ne pas blesser l'autre. Puisque le phénomène est irréversible, car lié à la mondialisation ; il convient alors de le moraliser. »

La greffière ajoute :

« La meilleure chose à faire est d'apprendre à limiter le temps passé sur les réseaux sociaux et de prendre du temps à passer avec l'autre conjoint qu'il soit physiquement présent ou non. Donc les jeunes couples doivent fixer des limites précises à l'utilisation des réseaux sociaux. Ils doivent être prudents et attentifs pour ne pas lier d'amitié avec tout le monde et n'importe qui. Ils doivent éviter de lier l'amitié avec des personnes de relations passées ; ne jamais poster des commentaires qui pourraient être mal interprétés. Ils doivent se mettre d'accord sur le temps à passer sur les réseaux sociaux avant que celui-ci ne devienne un problème. Il faut une charte de vie au sein de nos jeunes couples. Vous voyez certains époux affichent les photos et vidéos indécentes de leurs épouses avec d'autres hommes, qui sont souvent d'anciens copains. Ce n'est pas une bonne chose ça. »

Selon une conseillère conjugale : « en partageant son mot de passe Facebook avec son conjoint, l'on instaure la confiance ; ce qui aidera à rester dans les limites convenues ».

Conclusion

En conclusion, cette réflexion a permis de faire un aperçu sur les avantages et les inconvénients qu'offrent le numérique dans les relations conjugales. En effet, les réseaux sociaux facilitent la création de liens entre les personnes ; lesquels peuvent aboutir à l'union. Ces relations

virtuelles ont l'avantage de dissimuler la timidité car l'individu se cache derrière un clavier numérique, un écran ou un téléphone pour s'exprimer sans pression.

Cependant, une fois en couple, l'utilisation abusive des réseaux sociaux perturbe la stabilité du mariage et ébranle la confiance entre les conjoints. Cette situation aboutie dans certaines situations à la rupture du lien conjugal. Bien que n'étant pas une cause légale de divorce au Mali, les images et vidéos diffusées à travers les réseaux sociaux peuvent servir de preuve en matière d'adultère ou de manquement au devoir de fidélité. Ainsi, ces images et vidéos ont servi de preuves dans certaines affaires au niveau du tribunal de Grande Instance de la Commune 3 du District de Bamako. Commune qui a été utilisée pour illustrer les cas généraux.

L'étude n'a pas établi de ratio entre les unions scellées à travers le numérique et les cas de divorces par le même canal. Cela peut servir à des réflexions futures.

Références :

- Automne, Rose-Aimée et Morin T. (2021) ‘‘Les réseaux sociaux nuisent-ils à votre relation amoureuse ?’’ Panorama.
- Bourdieu, Pierre. (1972). ‘‘Les stratégies matrimoniales dans les systèmes de reproduction’’, *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 27^e année, N° 4–5, pp.1105–1127.
- Lévi-Strauss, Claude. (1952). ‘‘*Les structures élémentaires de la parenté*’’, *Revue de l'histoire des religions*, N°142-1, pp.112-118.
- Coen, Pierre-François. (2011). ‘‘ L'impact réel des technologies de l'information et de la communication sur la forme scolaire’’ Open édition, p.70.
- Cynthia, Ghorra-Gobin. (2017). ‘‘Notion en débat : mondialisation et globalisation’’, *Géo confluences*, p.56.
- Hertrich, Véronique. (2006). ‘‘La polygamie : persistance ou recomposition ? Le cas d'une population rurale du Mali’’, *Cahiers québécois de démographie*, Volume 35, N°2, pp.39–69.
- Hertrich, Véronique. (2014), ‘‘Migration adolescente et autonomie féminine en matière de divorce en Afrique : réflexions à partir d'un suivi de population au Mali’’, *Cahiers québécois de démographie*, Volume 43, N°2, p.279-313
- Jonniaux, Amandine. (2020). ‘‘Comment les réseaux sociaux ont changé nos interactions sociales’’ *Journal du Geek*.

- Kouachy, Audrey. (2020). ‘‘Afficher son partenaire sur les réseaux sociaux : Pour ou Contre ?’’ *Ayana*.
- Kouyaté, Seydou Badian. (1953). *Sous l’orage*, les presses universelles.
- Levy, Laurene. (2016). ‘‘Réseaux sociaux : existe-t-il un risque d'addiction ?’’ *Magasine top sante*.
- Marcoux, R., et Antoine P. (2014), *Le Mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 206–229.
- Martin, Olivier, De Singly François. (2002). ‘‘Le téléphone portable dans la vie conjugale, Retrouver un territoire personnel ou maintenir le lien conjugal ?’’, *Lavoisier*, n° 112-113 | pages. 212 à 248
- Mercklé, Pierre. (2004), *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, Éd. La Découverte, coll. Repères.pp.3-6.
- Mungala, A. S. (2016), ‘‘L’éducation traditionnelle en Afrique et ses valeurs fondamentales’’, in *Éthiopiennes : revue socialiste de culture négro-africaine*, n° 29, pp. 51–71
- Neyrand, Gérard. (2017), ‘‘Le numérique, facteur d’union ou de désunion conjugale ?’’, *Dialogue*, N° 217 | pages 111 à 122
- Quetier, Jean. (2021). ‘‘L’aliénation chez Marx : d’une théorie à l’autre’’, *Philosophiques*, N°26, p.3.
- Riutort, P. (2013). *Contrôle social, normes et déviance. Respecter ou enfreindre la règle ?*, Paris, PUF, pp.216-239..
- Tyal Mohamed Hachem. (2018), *Impact des réseaux sociaux sur les relations familiales*, Challenge, pp.4-6.
- Venet, Anna et Belgique Elle. (2022). ‘‘Et si les réseaux sociaux étaient dangereux contre couple ?’’